

Questions au Feuilleton

2. Oui. Le nombre des demandes reçues par le Ministère était de beaucoup trop élevé par rapport aux fonds disponibles. Toutes les demandes ont été soigneusement appréciées et, dans de nombreux cas, il a été difficile de prendre la décision de ne pas les approuver.

LE PROJET DU PIL N° K-3094

Question n° 1750—M. Cossitt:

1. Quand le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il reçu le projet n° K-3094 du Programme d'initiatives locales au nom de la *Gananoque Cemetery Company*?

2. Cette demande a-t-elle été rejetée et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Le 29 décembre 1972.

2. Oui. Le nombre des demandes reçues par le Ministère était de beaucoup trop élevé par rapport aux fonds disponibles. Toutes les demandes ont été soigneusement appréciées et, dans de nombreux cas, il a été difficile de prendre la décision de ne pas les approuver.

LA RÉMUNÉRATION DE M. ROBERT BORRIE

Question n° 1759—M. Cossitt:

1. Combien le gouvernement a-t-il versé, avant toute déduction à la source, à titre de salaire, d'honoraires ou d'avances à M. Robert Borrie, du 30 octobre 1972 au 31 mars 1973 inclusivement?

2. Lui a-t-on versé un montant quelconque à titre d'allocation de dépenses et, dans l'affirmative, a) quel est le montant total des dépenses acquittées, b) quelle en est la nature précise et à combien se chiffrent-elles dans chaque cas?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. M. Robert Borrie a reçu un salaire du 9 janvier 1973 au 6 avril 1973, et ce sur la base d'un salaire annuel de \$12,500 à \$15,000.

2. a) \$108.99; b) Frais de transport et participation à la conférence de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain.

LA DETTE DU CN

Question n° 1934—M. Allard:

1. Quel est le montant actuel de la dette des Chemins de fer Nationaux?

2. Quel pourcentage de ce montant est dû à l'extérieur du Canada?

3. Quel est le montant des intérêts payés depuis l'entrée en vigueur de la Loi des chemins de fer, 1919?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse de la direction du Canadien National: 1. Au 31 décembre 1972, la dette à long terme du CN était la suivante: Obligations, \$811,555,764; Prêts du gouvernement du Canada, \$1,082,452,857; Total de la dette à long terme, \$1,894,008,621.

2. Le pourcentage de la dette provenant de devises autres que le dollar canadien était de 4 p. 100, le 31 décembre 1972.

3. Le montant de l'intérêt annuel payé par les Chemins de fer Nationaux du Canada au gouvernement du Canada, l'intérêt payé sur la dette consolidée et la dette flottante ainsi que les amortissements d'escompte sur la dette con-

[M. MacGuigan.]

solidée, sont publiés chaque année par Statistique Canada, dans le catalogue 52-201, Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis 1923 et jusqu'à 1971 inclusivement. Les chiffres publiés pour 1971 sont les suivants: Intérêts payés au gouvernement du Canada, \$42,740,892; Intérêt payé sur la dette consolidée et sur la dette flottante, \$47,030,552; Amortissement de l'escompte sur la dette consolidée, \$946,023.

LA POLICE DU PORT DE VANCOUVER

Question n° 2008—M. Clarke (Vancouver Quadra):

1. Dans quelle mesure le Conseil des ports nationaux assume-t-il les services d'ordre et de sécurité dans le port de Vancouver?

2. Combien de personnes, y compris les civils, sont employées?

3. Quels sont les échelons et les catégories d'emplois en cause, et quels sont les barèmes des traitements pour chaque poste?

4. Combien y-a-t-il d'employés à chaque échelon et catégorie?

5. Combien de véhicules sont affectés à ces services?

6. Quels ont été les frais annuels de ces services pour chacune des années où ils ont été fournis?

7. Le Conseil des ports nationaux a-t-il dans le secteur du port de Vancouver des propriétés qu'il loue présentement, et dans l'affirmative, a) quelles propriétés sont louées, b) à qui le sont-elles, c) à quelles conditions, d) tous les baux ont-ils été accordés à la suite d'appels d'offres, et dans l'affirmative, tous les baux ont-ils été accordés à ceux qui ont fait les offres les plus élevées, e) quels sont les services d'ordre et de sécurité fournis par le Conseil des ports nationaux pour les propriétés louées, f) les locataires doivent-ils, outre leur loyer, payer pour ces services?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse du Conseil des ports nationaux: 1. Il assume les responsabilités qui lui sont confiées en vertu de l'article 5 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux.

2. Trente-quatre.

3 et 4.

Catégorie	Barème de traitements	Nombre
Surintendant	\$17,548-19,941	1
Inspecteur	14,609-16,600	1
Lieutenant	12,503-14,207	1
Sergent	12,756-14,740	4
Caporal	11,136-12,869	3
Gardien I	10,644-12,301	11
Gardien II	9,720-11,233	1
Gardien III	8,880-10,261	7
Stagiaire (6 à 12 mois)	8,262- 9,548	—
Stagiaire (1 à 6 mois)	7,962- 9,201	2
Civil C5	6,708- 7,372	1
Civil C4	6,058- 6,658	2

5. Cinq.

6. 1969—\$199,062 (le service a débuté le 1^{er} juillet 1969) 1970—\$317,188; 1971—\$436,158; 1972—\$534,148.

7. Les propriétés du Conseil des ports nationaux, qui se trouvent dans les limites du port de Vancouver, sont utilisées le plus possible par le Conseil pour le contrôle de la manutention des marchandises ou louées à des entreprises privées: a) Les propriétés sont louées à des personnes dont les activités sont reliées au domaine portuaire, et les taux de location sont établis selon les taux en vigueur sur le marché; b) Il y a environ 600 baux; c) Les conditions varient de beaucoup selon les besoins des locataires et les capitaux qu'ils investissent dans leurs entreprises; d) De façon générale, à l'exception des installations du Conseil